

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

Éditée le 20/08/2026

Vous vivez en France et vous demandez votre tout premier titre de séjour. La demande se fait presque partout en ligne sur l'ANEF ; la préfecture vous convoque ensuite pour vos empreintes et la remise du titre.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Passeport (toutes les pages utilisées)
- ☐ Acte de naissance avec filiation, traduit par un traducteur assermenté
- ☐ 3 photos d'identité récentes aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (ou attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + son justificatif de domicile)
- ☐ Justificatif d'entrée en France (visa, cachet, billet)
- ☐ Justificatifs liés au motif demandé (contrat de travail, inscription scolaire, acte de mariage, preuves de vie commune...)
- ☐ Justificatifs de ressources des 3 derniers mois
- ☐ Timbre fiscal (achat en ligne, une fois la demande acceptée)

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur l'ANEF, puis convocation en préfecture
Délai : 2 à 6 mois selon la préfecture
Coût : Timbre fiscal selon le titre demandé (souvent 200 € à 269 €)
Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Déposez votre demande le plus tôt possible et gardez une copie complète de tout ce que vous envoyez, avec la date. Si la préfecture ne répond pas, ce dossier daté est votre meilleure preuve.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vérifie votre dossier avant l'envoi, rédige les courriers de relance et vous accompagne si la préfecture ne répond pas.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.
Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E
Téléphone : 04 22 13 23 46

